

Dépôt sur
www.terresdargentan.fr
en date du 25/04/2024

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
--	--

Date de convocation
2 avril 2024

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 29

Vote
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 5

Publication le :

25 AVR. 2024

Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* – BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* – LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* – MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* – JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* – BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* – VALLET Serge, *7^{ème} adjoint* – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.

Excusés : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).

Absents : CHOQUET Brigitte – DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.

2024-015	Adoption du budget primitif 2024 – Budget principal
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (5 abstentions), décide :

Article 1

D'adopter le Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
DÉPENSES	9 063 268,67	21 131 524,44	30 194 793,11
RECETTES	9 063 268,67	21 131 524,44	30 194 793,11

Le présent budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opérations en investissement.

Article 2

De rappeler qu'à défaut d'actions de promotion de la Ville, les associations pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over the printed name.

Accusé de réception en préfecture
061-21610085-20240408-2024-018-BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 25 Pouvoirs : 4 Votants : 29</p> <p><u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAQUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : CHOQUET Brigitte – DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-018	Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe « Quai des Arts »
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le budget primitif du budget annexe « Quai des Arts » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
DÉPENSES	33 991,68	957 765,60	991 757,28
RECETTES	33 991,68	957 765,60	991 757,28

Le présent budget est voté par chapitre.

Accusé de réception en préfecture
061-216100065-20240408-2024-018-BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



Accusé de réception en préfecture
061-21610065-20240408-2024-017-RF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 25 Pouvoirs : 4 Votants : 29</p> <p><u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : CHOQUET Brigitte – DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-017	Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe « Petite enfance »
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le budget primitif du budget annexe « Petite enfance » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
DÉPENSES	27 992,58	1 560 969,40	1 588 961,98
RECETTES	27 992,58	1 560 969,40	1 588 961,98

Le présent budget est voté par chapitre.

Accusé de réception en préfecture
061-216100065-20240408-2024-017-BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



Accusé de réception en préfecture
061-21610065-20240408_2024_016_BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 25 Pouvoirs : 4 Votants : 29</p> <p><u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : CHOQUET Brigitte – DE GOUSSENCOURT Marc. – HOULLIER Karim.</p>

2024-016	Adoption du budget primitif 2024 – Budget annexe « Musées »
----------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter le budget primitif du budget annexe « Musées » pour l'exercice 2024, récapitulant les inscriptions suivantes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
DÉPENSES	70 297,36	271 023,43	341 320,79
RECETTES	70 297,36	271 023,43	341 320,79

Le présent budget est voté par chapitre.

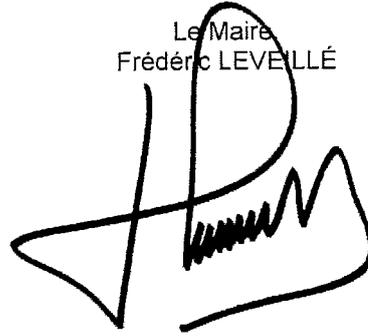
Accusé de réception en préfecture
061-216100065-20240408-2024-016-BF
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire
Frédéric LEVELLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
--	--

Date de convocation
2 avril 2024

Conseillers
 En exercice : 33
 Présents : 26
 Pouvoirs : 4
 Votants : 30

Vote
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0

Publication le :

2 5 AVR. 2024

Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* – JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* – BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* – LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* – MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* – JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* – BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* – VALLET Serge, *7^{ème} adjoint* – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.

Excusés : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).

Absents : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.

2024-019	Vote des taux des taxes directes locales pour 2024
----------	---

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A ;
 Considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget de 2024 s'élève à la somme de 7 995 929 €, compte tenu des ressources fiscales indépendantes des taux votés (taxe d'habitation et allocations compensatrices) et de la contribution liée à l'effet du coefficient correcteur ;
 Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De voter la mise en recouvrement des contributions directes communales ci-après en retenant les taux nets suivants :

TAXES	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT
Taxe Foncière Bâtie	17 667 000	46,43 %	8 202 788
Taxe Foncière non Bâtie	112 900	47,36 %	53 469
Taxe d'habitation	1 048 000	17,42 %	182 562
PRODUIT FISCAL :			8 438 819

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over the printed name.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-020	Fongibilité des crédits
-----------------	--------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-6 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-094 du 2 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant la possibilité pour l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif, à l'occasion du vote du budget, la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Article 2

De rappeler que chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre fera l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de la plus proche séance.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Leveillé', written over the printed name of the Mayor.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-021	Plan pluriannuel d'investissement
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-035 du 11 avril 2023 approuvant le Plan pluriannuel d'investissement ;
Considérant l'importance de mettre en place une gestion pluriannuelle des investissements ;
Considérant la nécessité de mettre à jour le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour répondre aux exigences des calendriers ;
Considérant l'avis favorable de la commission n°4 du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération du Conseil municipal n° 2023-035 du 11 avril 2023 approuvant le Plan pluriannuel d'investissement.

Article 2

D'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) actualisé joint à la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Frédéric LEVEILLÉ





VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-022	Projet de création d'un centre de tir – Modification d'une autorisation de programme
-----------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération municipale n° 2023-036 du 11 avril 2023 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de création d'un centre de tir ;
Vu la délibération municipale n° 2023-098 du 02 octobre 2023 modifiant une autorisation de programme pour le projet de création d'un centre de tir ;
Considérant l'inscription du projet de création d'un centre de tir au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'ajuster l'autorisation de programme consacrée à la création d'un centre de tir selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	centre de tir		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2023	durée de vie prévisionnelle :	2

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	6 510 000 €	5 903 875 €
autofinancement :	1 986 957 €	1 480 260 €
FCTVA :	1 067 900 €	968 472 €
subventions attendues :	3 455 143 €	3 455 143 €

montant de l'autorisation de programme :	6 510 000 €
montant de l'autorisation de programme ajusté :	5 903 875 €

montant de l'autorisation de programme :

Exercice	2023	2024	2025
Crédits de paiement antérieurs Délibération n° 2023-036 du 11 avril 2023	3 460 000 €	3 050 000 €	
Crédits de paiement antérieurs Délibération n°2023-098 du 2 octobre 2023	4 460 000 €	2 050 000 €	
Crédits de paiement ajusté	3 730 875 €	2 173 000 €	

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à engager la ville à concurrence de 5 903 875 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-023	Projet de réaménagement de l'espace Jean-Moulin (archives et Micro-Folie) – Modification d'une autorisation de programme
-----------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération municipale n° D21-157 du 17 décembre 2021 ouvrant une autorisation de programme pour le projet de réaménagement de l'espace Jean-Moulin (archives et Micro-Folie) ;
Vu la délibération municipale n° 2023-037 du 11 avril 2023 modifiant l'autorisation de programme pour le projet de réaménagement de l'espace Jean-Moulin (archives et Micro-Folie) ;
Considérant l'évolution du projet de réaménagement de l'espace Jean-Moulin (archives et Micro-Folie) quant aux travaux à réaliser, aux équipements à mettre en place, aux financements attendus, au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au réaménagement de l'espace Jean-Moulin (archives et Micro-Folie) selon les caractéristiques suivantes :

nom du programme :	réaménagement de l'espace Jean Moulin (archives et microfolie)		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	5

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	2 135 125 €
autofinancement :	1 354 869 €
FCTVA :	350 246 €
subventions attendues ou sollicitées :	430 010 €

montant de l'autorisation de programme :	2 135 125 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026
crédits de paiement	38 382 €	90 431 €	- €	1 803 260 €	203 052 €
crédits de paiement ajustés	38 382 €	134 877 €	115 000 €	1 703 260 €	143 606 €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la ville à concurrence de 2 135 125 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-024	Projet immobilier administration partagée (espace Fontaine) – Modification d'une autorisation de programme
-----------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu la délibération municipale n° D21-157bis du 17 décembre 2021 ouvrant une autorisation de programme pour le projet immobilier administration partagée (espace Fontaine) ;
Vu la délibération municipale n° 2023-038 du 11 avril 2023 modifiant une autorisation de programme pour le projet immobilier administration partagée (espace Fontaine) ;
Considérant l'évolution du projet immobilier administration partagée (espace Fontaine) quant aux travaux à réaliser et au calendrier de réalisation ;
Considérant l'avis de la commission n°4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier l'autorisation de programme consacrée au projet immobilier administration partagée (espace Fontaine) selon les caractéristiques suivantes :

nom du programme :	projet d'aménagement de l'espace fontaine dans le cadre des projets immobiliers pour l'administration partagée		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2022	durée de vie prévisionnelle :	6

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 050 000 €
autofinancement :	660 553 €
FCTVA :	172 242 €
subventions attendues ou sollicitées :	217 205 €

montant de l'autorisation de programme :	1 050 000 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2022	2023	2024	2025	2026	2027
crédits de paiement	15 500 €	40 000 €	- €	- €	700 000 €	284 500 €
crédits de paiement ajustés	15 455 €	67 122 €	17 000 €	- €	950 423 €	- €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la ville à concurrence de 1 050 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÊNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-025	Nouveau programme de rénovation urbaine Quartier Vallée d'Auge – Ouverture d'une autorisation de programme
-----------------	---

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Considérant l'inscription du projet de nouveau programme de rénovation urbaine Quartier Vallée d'Auge au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'ouvrir une autorisation de programme consacré au nouveau programme de rénovation urbaine Quartier Vallée d'Auge selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	NPRU Quartier Vallée d'Auge		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	3

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 000 000 €
FCTVA :	164 040 €
subventions attendues :	
autofinancement :	835 960 €

montant de l'autorisation de programme :	1 000 000 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	50 000 €	500 000 €	450 000 €	- €	- €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la ville à concurrence de 1 000 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme.

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 25 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-026	Réaménagement du quartier des Trois-Croix – Ouverture d'une autorisation de programme
-----------------	--

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Considérant l'inscription du projet de réaménagement du quartier des Trois-Croix au programme pluriannuel d'investissement et son étalement dans le temps ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'ouvrir une autorisation de programme consacré au réaménagement du quartier des Trois-Croix selon les caractéristiques figurant dans le tableau ci-après :

nom du programme :	Quartier des Trois Croix		
budget de rattachement :	budget principal		
année de création du programme :	2024	durée de vie prévisionnelle :	3

plan de financement prévisionnel du projet :

dépenses prévisionnelles :	1 820 000 €
FCTVA :	298 553 €
subventions attendues :	
autofinancement :	1 521 447 €

montant de l'autorisation de programme :	1 820 000 €
--	-------------

montant de l'autorisation de programme :

exercice	2024	2025	2026	2027	2028
crédits de paiement	10 000 €	1 200 000 €	610 000 €	- €	- €

Article 2

D'autoriser le Maire à engager la ville à concurrence de 1 820 000 € au titre de la mise en œuvre de ce programme ;

Article 3

De convenir que les crédits de paiement figurant au titre de la première année sont inscrits au budget de l'exercice ouvert.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29</p> <p><u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-027	Subventions diverses
-----------------	-----------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 ;
Considérant la demande de subvention présentée par la Bayard Argentan Tennis de Table ;
Considérant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

N'a pas pris part au vote : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer pour 2024 l'avance sur subvention suivante :

Association	Nature de la subvention	Montant
Bayard Argentan Tennis de Table	Ordinaire	22 000 €

Article 2

De dire que ce montant sera imputé à la rubrique 30-3 « Services communs - Sport », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

Article 3

De préciser que le versement des subventions est conditionné à la promotion de la Ville et que les associations subventionnées par la Ville devront spécifier ce point lors des manifestations publiques (notamment avec le soutien de la Ville d'Argentan sur les tracts, affiches...).

Article 4

De rappeler qu'à défaut d'actions de promotion de la Ville, les associations pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAQUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-028	Dénomination d'un lieu public
-----------------	--------------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
Considérant l'intérêt que représente pour la ville de dénommer, sur le territoire communal, chaque bâtiment, espace ou voie lui appartenant ;
Considérant l'absence de dénomination du terrain situé à l'angle du boulevard du Général Koenig et de la rue Saint-Martin ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De dénommer le terrain situé à l'angle du boulevard du Général Koenig et de la rue Saint-Martin, « square Pierre Racine ».

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ





VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 25 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-029	Convention de partenariat avec l'association Patrimoine Argentanais
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le récépissé de déclaration de création de l'association Patrimoine Argentanais enregistré le 24 décembre 2023 par la Préfecture de l'Orne sous le n° W612006609 ;
Considérant que la ville d'Argentan et l'association Patrimoine Argentanais, fortes de leur volonté commune de protéger et mettre en valeur le patrimoine, souhaitent établir un partenariat efficace sur des opérations patrimoniales concrètes et citoyennes, dans un effort de valorisation de ces richesses, atout majeur du développement touristique local ;
Considérant le projet de convention de partenariat ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de partenariat avec l'association Patrimoine Argentanais.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Hervé LASNE, 3^{ème} adjoint délégué, à signer la convention ;

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ





VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-030	Acquisition d'un terrain cadastré section YA n°26 appartenant à Monsieur DECAEN et Madame LAUNAY et incorporation dans le domaine public – Modification
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L.2241-1 alinéa 1 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1211-1 et L.1212-1 ;
Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L.141-3 qui prévoit que le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-117 du 2 octobre 2023 portant acquisition d'un terrain cadastré section YA n°10a appartenant à Monsieur DECAEN et Madame LAUNAY et incorporation dans le domaine public ;
Considérant que le terrain cadastré section YA n°26, d'une superficie de 69 m², est situé sur la propriété de Monsieur Jean-Michel DECAEN et Madame Nadine LAUNAY ;
Considérant l'intérêt pour la ville d'Argentan d'acquérir ce terrain et de le classer dans le domaine public
Considérant que le terrain considéré constitue une voirie ;
Considérant que le fait de classer la parcelle cadastrée YA n°26 dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce son affectation définitive au domaine public ;
Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car celui-ci ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Considérant l'estimation de France Domaines en date du 18 septembre 2023 évaluant cette parcelle à 1 € le m² ;

Considérant qu'il convient d'abroger la délibération n° 2023-117 du 2 octobre 2023 portant acquisition d'un terrain cadastré section YA n°10a appartenant à Monsieur DECAEN et Madame LAUNAY et incorporation dans le domaine public, suivant le plan définitif du géomètre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération n° 2023-117 en date du 2 octobre 2023 portant acquisition d'un terrain cadastré section YA n°10a appartenant à Monsieur DECAEN et Madame LAUNAY et incorporation dans le domaine public.

Article 2

D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section YA n° 26 située à Argentan au lieu-dit La Maladrerie, figurée en bleu sur le plan joint, appartenant à Monsieur Jean-Michel DECAEN et Madame Nadine LAUNAY domiciliés à La Maladrerie, 61200 Argentan.

Article 3

D'acquérir cette parcelle de 69 m² au prix de 69 €.

Article 4

De dire que les frais d'acte notarié et de bornage sont à la charge de la ville d'Argentan.

Article 5

De classer dans le domaine public cette parcelle constituant une voie publique.

Article 6

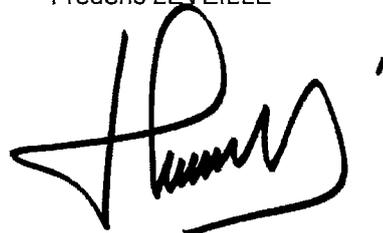
D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe JIDOUARD, 1^{er} adjoint au Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Article 7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30</p> <p><u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 25 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-031	Cession d'une maison cadastrée section AD n° 204 et AD n° 206 à Messieurs WILLEMS
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'Argentan de céder les parcelles cadastrées section AD n° 204 et AD n° 206, situées 36 rue de la Noé à Argentan afin de permettre aux nouveaux propriétaires de réhabiliter les locaux inoccupés par la ville en habitation ;
Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'État avant toute cession ;
Considérant l'estimation de France Domaines en date du 16 mai 2023 évaluant ces parcelles à 44 000 € moyennant une marge d'appréciation de +/- 10 % ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la cession des parcelles cadastrées section AD n° 204 et AD n° 206, situées 36 rue de la Noé à Argentan, et figurées en vert sur le plan joint, à Monsieur WILLEMS Harry et Monsieur WILLEMS Dimitri domiciliés à Argentan, 3 rue Charlotte Corday.

Article 2

De céder ces parcelles d'une superficie totale de 383 m² au prix de 52 000 €.

Article 3

De dire que les frais d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer les actes et documents s'y rapportant.

Article 7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Leveillé', written over the printed name of the Mayor.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30</p> <p><u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 2 5 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-032	Cession d'un terrain cadastré section BB n° 361 à Monsieur et Madame RESTOUT
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 ;
Considérant que la parcelle cadastrée section BB n°3 61, située rue des Violettes à Argentan, ne présente pas d'utilité pour la commune d'Argentan ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'Argentan de céder la parcelle cadastrée section BB n° 361, afin de permettre aux nouveaux propriétaires d'agrandir leur terrain ;
Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'État avant toute cession ;
Considérant l'estimation de France Domaines en date du 6 juillet 2023 évaluant cette parcelle à 22.50 euros/m² moyennant une marge d'appréciation de +/- 10 % ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la cession de la parcelle cadastrée section BB n° 361, située rue des Violettes à Argentan, à Monsieur et Madame Claude et Annie RESTOUT, domiciliés à Argentan, 12 rue des Violettes.

Article 2

De céder cette parcelle, d'une superficie de 239 m², au prix de 22,50 € le m², soit un montant total de 5 377 €.

Article 3

De dire que les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer les actes et documents s'y rapportant.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Leveillé', enclosed within a hand-drawn rectangular box.

VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30</p> <p><u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : 25 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-033	Convention générale de mutualisation avec la Terres d'Argentan Interco
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-4-1 et L.5214-16-1 ;
Considérant le projet de convention cadre et les annexe technique et financière ;
Considérant le projet d'administration partagée ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes du projet de convention liant Terres d'Argentan Interco et la commune d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ





VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 25 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-034	Modification du tableau des effectifs
-----------------	--

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois relatifs aux attachés territoriaux, ingénieurs territoriaux et animateurs territoriaux ;
Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 20 février 2024 ;
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

À compter du 1^{er} mai 2024,

- de supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- de créer un poste d'animateur territorial à temps complet,
- de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet,
- de créer un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Article 2

De préciser que les emplois correspondants pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, en application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Article 3

De créer un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour la période du vendredi 12 au dimanche 28 avril 2024 pour une quotité de 13,86/35^{ème}.

Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVELLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<p><u>Date de convocation</u> 2 avril 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30</p> <p><u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>25 AVR. 2024</p>	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-035	Recrutements contractuels pour accroissement saisonnier
-----------------	--

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.3332-23 2° ;
Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs pendant les vacances d'été ;
Considérant la possibilité de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 28 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De recruter 27 agents contractuels, titulaires du BAFA, à temps complet durant la période du 1^{er} juillet au 30 août 2024, ainsi que pour la journée préparatoire du 1^{er} juin, pour le service « enfance jeunesse », répartis comme suit :

- 11 pour le Centre de Loisirs Maternels (3-5 ans),
- 15 pour la Vallée des Mômes (6-13 ans),
- 1 poste d'animateur pour une semaine en juillet et une semaine en août pour une colonie apprenante.

Article 2

De dire que la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 majoré 366 du grade d'adjoint d'animation et que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a faint, illegible stamp or background.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNEHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-036	Convention de partenariat entre la Ville d'Argentan et Terres d'Argentan Interco dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial pour la mise en œuvre d'une production maraîchère biologique intercommunale destinée à la cuisine centrale
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.111-2-1 du code rural et de la pêche maritime ;
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;
Considérant la labellisation du Projet alimentaire de Terres d'Argentan en 2021 ;
Considérant le travail partenarial avec les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture et l'intercommunalité ;
Considérant l'avis favorable de la conférence des maires du 6 février 2024 dédiée au Plan Alimentaire Territorial et à cette action spécifiquement ;
Considérant l'avis favorable de la commission n°1 du 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de partenariat entre la Ville d'Argentan et Terres d'Argentan Interco pour la mise en place de l'action 1.1 du PAT « Mise en œuvre d'une production maraîchère biologique intercommunale destinée à la cuisine centrale ».

Article 2

D'approuver spécifiquement le dépôt de demande de subvention auprès de la région Normandie « Partenariats Agricoles – Volet Valorisation », issue du Fond européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER).

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dossiers de demande de subvention à venir avec d'autres partenaires ainsi que tous documents utiles relatifs à ce projet.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 25 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-037	Avenant à l'acte constitutif du groupement de commande du Territoire d'énergie Orne pour l'achat d'énergies
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu les articles L.2197-5 et L.2113-6 du code de la commande publique ;
Vu l'article 12 de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-082 du 13 juillet 2022 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies, coordonné par le Territoire Energie 61 ;
Considérant le projet d'avenant portant modification de l'article 5 et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif ;
Considérant le projet de protocole d'accord transactionnel entre la société Electricité de France et le syndicat Territoire d'énergie Orne,
Considérant qu'un groupement d'achat d'énergie a été formé en vue de favoriser chez les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices l'achat d'énergie et la mise en œuvre efficace des opérations de mise en concurrence ;
Considérant que le syndicat Territoire d'énergie Orne a été désigné en tant que coordinateur du groupement ;
Considérant qu'un marché subséquent n° 2 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les membres du groupement de commandes a été conclu par le syndicat Territoire d'énergie Orne et la société EDF en date du 26 août 2022 au profit des Membres ;
Considérant qu'au cours de l'exécution de la première année de ce marché, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, les Membres ont constaté de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par leur fournisseur, la société EDF ;

Considérant que dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre la société EDF et le Groupement d'achat, un protocole d'accord a été établi entre les parties, lequel prévoit notamment l'indemnisation, par EDF au profit du Groupement, d'un montant total de 1.496.030,80 € réparti entre l'ensemble des membres actifs du Groupement au 1^{er} janvier 2024 au prorata du nombre de point de livraison ouvert par chaque membre au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant le rôle actuel incombant au Coordinateur Territoire d'énergie Orne d'assistance des membres du Groupement, de préparation et de conclusion des avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du Groupement et de gestion des contentieux survenus dans le cadre des procédures de passation des marchés ;

Considérant que, en vue de faciliter et de simplifier la coordination et la gestion à bonne fin des procédures précontentieuses pouvant concerner les intérêts collectifs des membres du Groupement et compte tenu du nombre important d'acteur impliqué, il apparaît nécessaire de permettre au Coordinateur du Groupement d'intervenir au nom et pour le compte des Membres, y compris par la signature d'une transaction, après que ces derniers ont été préalablement informés et consultés de ses démarches et de l'évolution du litige ;

Considérant que la Ville d'Argentan est informée du projet de protocole d'accord transactionnel établi en concertation avec la société EDF et que la poursuite de cette procédure amiable nécessite une modification par voie d'avenant de l'acte constitutif du Groupement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commande du Territoire d'énergie Orne pour l'achat d'énergies portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif ;

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Article 3

D'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel et ses annexes établis entre la société EDF et le syndicat Territoire d'énergie Orne en sa qualité de Coordinateur ;

Article 4

De solliciter le Coordinateur Territoire d'énergie Orne dans sa mission d'assistance et de représentation pour la résolution amiable du litige

Article 5

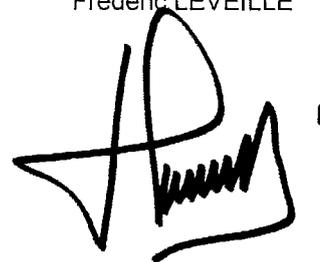
D'autoriser, à cette fin et conformément à l'acte constitutif modifié, la signature du protocole d'accord transactionnel par son Président en exercice ou son représentant ;

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-038	Signature du contrat avec CITEO dans le cadre de la mise en place de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages issus de la consommation hors foyer
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56 ;
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 11 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la signature du contrat avec CITEO pour la mise en place de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages issus de la consommation hors foyer dans le cadre de l'appel à projet de CITEO.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer, par voie dématérialisée, le contrat de soutien pour la mise en place de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages issus de la consommation hors foyer.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over a faint rectangular box.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-039	Quai des Arts – Conventions de parrainage et de partenariat
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;
Considérant l'intérêt pour la ville d'Argentan, afin d'assurer la promotion des spectacles, de s'entourer de partenaires institutionnels et médiatiques qui mettent en avant la programmation du Quai des Arts ;
Considérant que les parrains et les partenaires suivants – DALKIA, France BLEU NORMANDIE, OUEST France, PASS'ORNE, La LUCIOLE, Le JOURNAL DE L'ORNE, LECLERC, BEST WESTERN –, souhaitent apporter leur soutien à l'activité du Quai des Arts dans le cadre de la saison culturelle 2023/2024 ;
Considérant l'avis favorable de la commission 3 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de parrainage avec :

- La société DALKIA sise 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59350 Saint-André-Lez-Lille
- LECLERC sise 21-23 rue Pierre Bérégovoy – 61200 Argentan

Article 2

D'approuver les conventions de partenariat avec :

- France BLEU NORMANDIE sise 12 rue Rosa Parks – 14000 Caen
- JOURNAL DE L'ORNE sise 3 bis avenue de la forêt Normande – 61200 Argentan
- La LUCIOLE sise 171 rue de Bretagne – 61000 Alençon
- OUEST France sise 10 rue du Breuil – 35051 Rennes Cedex 9
- Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE sise 27 boulevard de Strasbourg – 61017 Alençon
- BEST WESTERN sise 6 boulevard Carnot – 61200 Argentan

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-040	Quai des Arts – Convention avec le Chorège de Falaise
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant l'opportunité de partenariat entre le Quai des Arts et le Chorège de Falaise pour l'organisation d'une séance tout public dans le cadre du Festival « Dance dans tous les sens » ;
Considérant que ce partenariat permettrait le partage de la charge financière du spectacle pour la représentation tout public ;
Considérant le projet de convention régissant l'organisation de ce partenariat ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le partenariat entre le Quai des Arts et le Chorège de Falaise pour l'organisation du spectacle « Je badine avec l'amour » de Sylvain Riéjou et l'association Cliché, le 22 mai 2024.

Article 2

De dire que les modalités d'exécution de ce partenariat, et notamment le partage des frais d'organisation et de cession tout public fixés à 6 558,60 € HT, sont régis par une convention, précisant notamment que le coût pour la ville est de 3 279,30 € HT (50 % du montant total).

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et de cette délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Leveillé', written over the printed name of the Mayor.

VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 25 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAQUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-041	« Engagements Quartiers 2030 » - Contrat de ville 2024-2030
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 23014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
Vu le contrat de ville 2015-2020 signé le 3 juillet 2015 ;
Vu le contrat d'engagement réciproque et renforcé signé le 30 octobre 2019 ;
Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;
Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 actualisant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
Considérant les groupes de travail partenariaux réalisés en septembre et novembre 2023 ;
Considérant la validation des axes transversaux et du plan d'action du contrat de ville 2024-2030 en Comité de pilotage du 20 février 2024 ;
Considérant les orientations du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » déclinées autour de 4 axes transversaux : Décloisonner les pratiques, mieux communiquer et mieux informer ; Accompagner et être ressource pour les habitants ; Animer et ouvrir les quartiers ; Offrir aux habitants un cadre de vie et une qualité de vie améliorés ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver le Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » notamment les axes transversaux et le plan d'action.

Article 2

De prendre acte que des documents seront annexés au Contrat de ville et que des modifications à la marge du Contrat de ville sont susceptibles d'être apportées.

Article 3

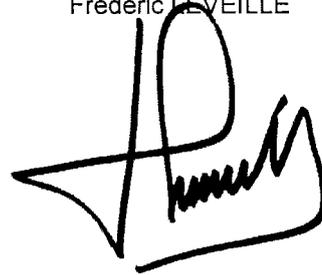
D'autoriser Monsieur le Maire ou Danièle Benoist, 2^{ème} adjointe déléguée, à signer le Contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » dans sa version finalisée, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over the printed name of the Mayor.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNEHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-042	Réhabilitation du quartier des 3 Croix : convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant le projet d'aménagement du quartier des 3 Croix ;
Considérant la nécessité de réaliser l'effacement des réseaux dans le cadre de ce projet ;
Considérant que les travaux d'effacement des réseaux électriques et les travaux de génie civil de télécommunication/réseaux numériques sont réalisés et coordonnés par le Te 61, ce qui implique d'autoriser la signature d'une convention entre la commune d'Argentan et la Société Orange dans le cadre de cet enfouissement des réseaux télécoms ;
Considérant le projet de convention avec la Société Orange ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, impliquant une participation financière de la commune d'Argentan de 3 532.23 € TTC.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette convention.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au budget de la ville.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 25 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-043	Convention de servitude avec la société ENEDIS (parcelle AK 10)
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-31 ;
Vu le code de l'énergie ;
Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;
Considérant le projet de convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique d'électricité entre la Ville d'Argentan et la société ENEDIS d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large pour la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 3 mètres et de ses accessoires sur la parcelle AK 10 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n°1 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social est Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilité et la commune d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle AK 10.

Article 4

De préciser que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over the printed name.

VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-044	Convention de servitude avec la société ENEDIS (parcelle AN 137)
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-31 ;
Vu le code de l'énergie ;
Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;
Considérant le projet de convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique d'électricité entre la Ville d'Argentan et la société ENEDIS visant à établir à demeure un droit dans une bande de 1 mètre de large pour la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 6 mètres, et pour ses accessoires, sur la parcelle AN 137 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n°1 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social est Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE, représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilitée et la commune d'Argentan ;

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier ;

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle AN 137 ;

Article 4

De préciser que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 25 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-045	Convention de partenariat entre la ville d'Argentan et le lycée Mézeray-Gabriel d'Argentan
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant le projet de convention de partenariat entre la ville d'Argentan et le lycée Mézeray-Gabriel d'Argentan concernant la participation des élèves de CAP Peintre pour la rénovation de quatre vestiaires du gymnase Jean-Rostand, situé rue Pierre Bérégovoy à Argentan, du 11 mars au 5 juillet 2024 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le lycée Mézeray-Gabriel d'Argentan et la ville d'Argentan pour la participation des élèves de CAP Peintre à la rénovation de quatre vestiaires du gymnase Jean-Rostand d'Argentan du 11 mars au 5 juillet 2024.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le lycée Mézeray-Gabriel d'Argentan et la commune d'Argentan.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 8 avril 2024
<u>Date de convocation</u> 2 avril 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Vote</u> Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 2 5 AVR. 2024	<p>Le huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> – JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> – BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> – LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> – MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> – JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> – BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> – VALLET Serge, <i>7^{ème} adjoint</i> – ALLIGNÉ Christophe – BEJAOUI Sandra – BULLIER Daniel – CHARLES Christian – CHOQUET Brigitte – FRÉNÉHARD Guy – GOBÉ Carine – GRESSANT Taly – LADAME Julian – LECERF Lionel – MELOT Michel – MÉNARD Jacqueline – MENEREUL Jean-Louis – PETIT Lydia – POULAIN Christine – RÉMOND Jean-Christophe – TERESA Isabelle – VIMONT Jacques.</p> <p><u>Excusés</u> : CHAILLOU Hubert (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe) – LEDENTU Sébastien (pouvoir à TERESA Isabelle) – LOUVET Nathalie (pouvoir à MICHEL Clothilde) – MONTEGGIA Martine – THIERRY Anne-Charlotte (pouvoir à JOUADÉ Yannick).</p> <p><u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc – HOULLIER Karim.</p>

2024-046	Cession d'un camion nacelle à l'entreprise GTCA
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de décider des aliénations des biens communaux ;
Considérant que la nacelle poids lourd de marque Renault et Klubb appartenant à la ville n'est pas adaptée aux besoins de la collectivité ;
Considérant que l'entreprise GTCA a manifesté son intérêt pour faire l'acquisition de cette nacelle ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 25 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De céder à l'entreprise GTCA Distribution – Parc d'Activités de Beaulieu - rue Pierre Mendes France – 61200 ARGENTAN, un poids lourd nacelle de marque Renault / Klubb appartenant au domaine privé de la ville.

Article 2

De fixer le prix de vente de ce véhicule à 40 000 € TTC.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Leveillé', written over the printed name.